

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 25 mai 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 18 mai 2021, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Daniel LAGARDE, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Jacques BARON, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Serge MARCOUILLE, Christine VERNON, Alain BELLU, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Francis LAROCHE, Henri AUGER, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, François BERTHON, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Brigitte RICHEZ BAUDET, Marie-Pierre LE SELLIN, Jean-Michel MANCEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Elie BONNEAU, Ornella TACHE, Pierre-Bastien MONTIGNY, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, Catherine HILLAIRET, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jany CHAUVIN, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Julien GOURRAUD, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

René ESCLOUPIER donne pouvoir à Frédéric EMARD
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Natacha MICHEL
Anne DELAUNAY donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Pierre TEXIER donne pouvoir à Alain FOUCHER
Fabrice RENAUD donne pouvoir à Jean-Michel MANCEAU

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Christian FERRU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Gilles VENNEN, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Valérie BOUILLAGUET, Stéphanie GRIMAUD, Marie-Noëlle GIRAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Jacques ROUX, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Etienne CHAMPEAUX, Jean-Michel CHARPENTIER, Christian GRATEREAU, Michel FILLEUL, Sylvain MARCHAL, Bernard BOLLEAU, Gérard BIELKA, Corinne LAFFOND, Frédéric MICHEAU, Dominique BOUIN, Yves-Luc GAILLARD, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Gaëlle TANGUY, Hénoc CHAUVREAU, Ludovic BOUTILLIER, Renée BONNEAU, Francis GUAY,

Sylvie POUILLET, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Laurent BOUILLE, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :

Mme Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

GIRAUD-HERAUD Emmanuelle, ROSIER Renaud, BEBIEN Marie-Paule, HOUET Patricia, SERRA Johanna, GUIBERTEAU Cécilia, MELLAH Nadia

Nombres de membres :

En exercice : 139

Présents : 81

Votants : 87

Pouvoirs : 6

Rappel de l'ordre du jour :

• Administration générale.....	4
◦ Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 6 Avril 2021.....	4
• Projets.....	5
◦ Projet de territoire 2018-2026.....	5
• Administration générale.....	8
◦ Adhésion au syndicat départemental de la voirie.....	8
• Finances.....	9
◦ Admission en non valeur.....	9
◦ Créances éteintes - décision de la commission de surendettement.....	9
• Affaires sociales.....	11
◦ Participation CIAS 2021.....	11
• Education.....	12
◦ Subventions scolaires 2021.....	12
• Tourisme.....	14
◦ Validation d'une Autorisation d'Occupation simple du domaine public pour l'exploitation des pontons de Taillebourg.....	14
• Sport.....	15
◦ Convention de partenariat CdC / NCA - Gestion des piscines d'été - Eté 2021.....	15
◦ Convention Piscines d'été - Fonctionnement des activités annexes.....	16
• Administration générale.....	17
◦ Questions diverses.....	17

En début de séance, le directeur de Eau 17 a présenté la nouvelle organisation des agences d'accueil des usagers du service public de l'eau et de l'assainissement collectif de la RESE, régie publique d'Eau 17.

Administration générale

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 6 Avril 2021

Adopté à l'unanimité

1 abstention

Projets

Projet de territoire 2018-2026

La création de Vals de Saintonge Communauté a nécessité d'asseoir en priorité son organisation politique, administrative, financière et sociale.

Au terme de 3 années de mise en place, l'exécutif a lancé, à l'automne 2016, une série de travaux sur ses interventions sectorielles (portail famille, démarche territoriale globale avec la CAF, Contrat de Ruralité avec l'État, Contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine...).

Le Projet de territoire s'est donc construit dans le cadre de ces travaux pour la période 2018-2025 et s'est imposé comme le document de référence en matière de contractualisation avec l'Europe, l'État, la Région et plus récemment avec le Département de la Charente-Maritime.

Le Projet de territoire vise à projeter l'ensemble des champs d'action de la collectivité autour d'une vision partagée du territoire et de ses enjeux. Il vise aussi à mobiliser des partenariats avec les acteurs locaux, associations, collectivités, entreprises, institutions, habitants, autour d'une ligne directrice pour les années futures. Il constitue une base, un socle qui s'enrichit au fil des années.

Le Projet de territoire est un projet vivant qui s'adapte à la réalité, aux événements imprévisibles du futur, aux contraintes budgétaires et aux opportunités qui se présentent.

L'année 2021 marque une nouvelle étape pour ce document qui fait l'objet d'une réactualisation de son diagnostic et de ses orientations de développement afin d'engager le territoire dans un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et couvrir la période du nouveau mandat 2021-2026.

Ce document reste évolutif et fera l'objet au cours de ce mandat d'enrichissements majeurs par le biais des travaux des commissions, l'installation d'un dialogue citoyen et la révision du SCOT pour prendre une nouvelle forme à l'horizon 2027.

Pour l'heure, il est proposé au Conseil Communautaire de valider la réactualisation du projet de territoire autour de l'ambition majeure d'un aménagement du territoire cohérent, durable et solidaire et de ses quatre enjeux stratégiques qui ont guidé le développement du territoire ces dernières années.

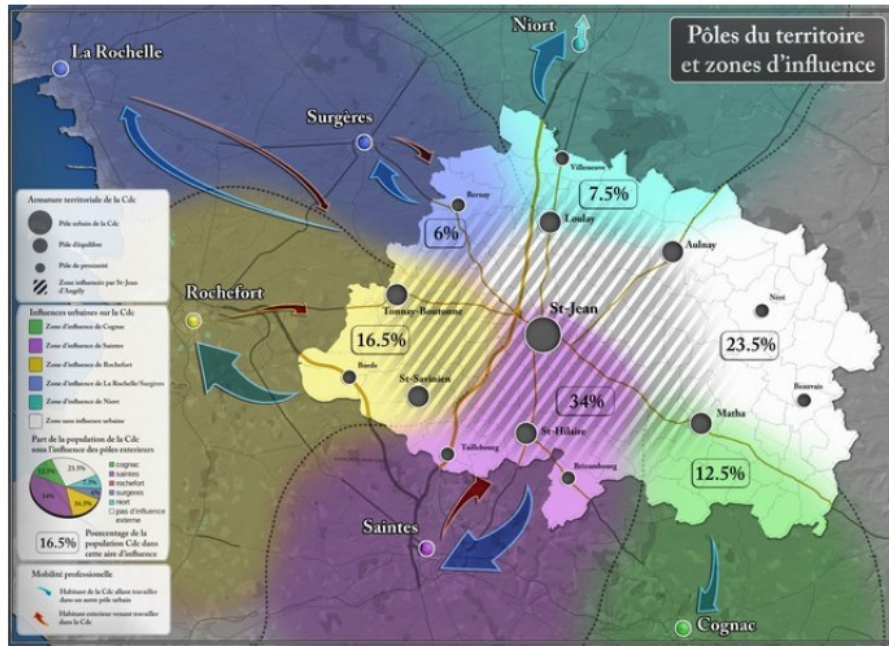
Pour mémoire, il a été défini **une vision transversale et globale portant l'organisation du territoire des Vals de Saintonge, son rayonnement extérieur, sa transition écologique et le développement de sa cohésion sociale.**

- Dans une situation de fragilités fortes du territoire et de raréfaction des moyens des collectivités, il s'agit de favoriser une action publique efficiente à l'effet levier important. **La stratégie d'aménagement du territoire à poursuivre** doit permettre d'anticiper et de construire les politiques sur la base d'une vision géographique et politique partagée.
- Le territoire souffre par ailleurs d'un **déficit d'image**, non seulement auprès de ses habitants et de ses acteurs, mais également auprès des partenaires et des territoires extérieurs. Ceci malgré des réussites indéniables et des dynamiques qui le démarquent. Afin de favoriser le développement du territoire, l'objectif est d'optimiser l'offre d'activités en fonction des besoins de la population. **La mobilisation collective des élus, acteurs, techniciens en tant qu'ambassadeurs des Vals de Saintonge** et la définition d'un plan de communication seront également à mener pour faire valoir ces atouts.
- Pour accélérer la relance et répondre aux enjeux majeurs de préservation des écosystèmes et de réduction des consommations énergétiques, il s'agira d'intégrer la

transition écologique au cœur des politiques publiques du territoire en mobilisant les acteurs économiques et sociaux des Vals de Saintonge.

- Enfin, l'étendue du territoire et ses fragilités sociales accentuent les besoins en termes de cohésion sociale et l'insertion des habitants. Au-delà des plans d'actions spécifiques, l'ensemble des politiques publiques viseront à favoriser le **lien entre les habitants** et leur **participation à la vie sociale**, en particulier des personnes âgées et des populations fragiles.

Le défi de demain pour les Vals de Saintonge est de poser les bases d'un aménagement cohérent fondées sur une solidarité territoriale et des espaces vécus.



Ce défi se décline par une ambition majeure et quatre enjeux thématiques.

Une ambition majeure : un aménagement du territoire cohérent, durable et solidaire pour une action publique équitable et efficiente

- ▶ Optimiser le niveau d'équipement et de services au public
- ▶ Accroître l'efficacité de l'action publique
- ▶ Engager le territoire dans des démarches de transition écologique
- ▶ Agir équitablement en tenant compte des territoires vécus

• Enjeu 1. Renforcer les services au public et l'égalité des chances

- Pour enrayer la déprise sociale
- Pour renforcer la cohésion du territoire
- Pour développer l'accès numérique

• Enjeu 2. Créer des richesses

- Pour créer davantage de valeur ajoutée

- Pour favoriser la longévité des entreprises
- Pour développer les emplois
- **Enjeu 3. Renforcer l'attractivité du territoire**
 - Pour donner l'envie de vivre et d'entreprendre sur le territoire
 - Pour favoriser l'épanouissement et l'ouverture des habitants
 - Pour améliorer la notoriété du territoire
- **Enjeu 4. Valoriser le cadre de vie**
 - Pour réussir la transition écologique
 - Pour améliorer la qualité de vie des habitants
 - Pour donner l'envie de vivre et d'entreprendre sur le territoire

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de territoire réactualisé 2018-2026,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

- Pour : 77
- Contre : 3
- Abstention : 7

Administration générale

Adhésion au syndicat départemental de la voirie

Monsieur le Président informe l'assemblée communautaire avoir reçu en date du 3 mai 2021 une proposition d'adhésion de la part du syndicat départemental de la voirie.

Il est précisé que le syndicat départemental de la voirie a récemment procédé à une modification de ses statuts afin de permettre aux structures intercommunales d'y adhérer (transformation du syndicat mixte fermé en syndicat mixte ouvert de type restreint sans transfert de compétences).

Il est rappelé que le syndicat départemental de la voirie a vocation à intervenir en qualité de « prestataire de services » dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande de ses membres, dans l'exercice de leurs compétences :

- voirie et pluvial,
- développement économique,
- développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.

Il est donné lecture des statuts du syndicat départemental de la voirie et précisé les points suivants :

- l'adhésion est gratuite pour les établissements publics de coopération intercommunale,
- la représentativité de Vals de Saintonge Communauté au sein des instances du syndicat départemental de voirie sera assurée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Un appel à candidatures est lancé pour la désignation des délégués de Vals de Saintonge Communauté.

Il est pris acte des candidatures de :

- déléguée titulaire : Mme Annie POINOT-RIVIERE
- délégué titulaire : M. Alain FOUCHER
- délégué suppléant : M. Wilfrid HAIRIE
- délégué suppléant : M. Henri AUGER

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'adhésion de Vals de Saintonge Communauté au syndicat départemental de la voirie,
- d'approuver les statuts du syndicat départemental de la voirie,
- de désigner comme représentants de Vals de Saintonge Communauté :
 - déléguée titulaire : Mme Annie POINOT-RIVIERE
 - délégué titulaire : M. Alain FOUCHER
 - délégué suppléant : M. Wilfrid HAIRIE
 - délégué suppléant : M. Henri AUGER
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 83
- Contre : 0
- Abstention : 4

Finances

Admission en non valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'état des créances irrécouvrables remis à Monsieur le Président par la Trésorière,

Considérant que la Trésorière a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des redevances relatives aux services à la population, pour les exercices de 2009 à 2019,

Considérant que des redevances s'établissant à 45 619,05 € n'ont pu être recouvrées (Budget principal 45 476,97 € + Budget Atlantys 142,08 €),

Considérant que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices 2008 à 2019, le conseil communautaire doit se prononcer sur les admissions en non-valeur,

Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites,

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 45 476,97 € pour le Budget principal. Les crédits sont inscrits au budget 2021 – Chapitre 65,
- de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 142,08 € pour le Budget Atlantys. Les crédits sont inscrits au budget 2021 – Chapitre 65,
- de charger Monsieur le Président ainsi que Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité

- Pour : 67
- Contre : 8
- Abstention : 12

Créances éteintes - décision de la commission de surendettement

Les services de la trésorerie ont communiqué les états de titres irrécouvrables.

Madame la Trésorière y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à la décision de la commission de surendettement. Ces constatations sont appuyées de justifications juridiques.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget principal.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes dans les deux cas suivants :

- Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement, dossier particulier

- Les justifications juridiques figurent au dossier
- Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à la somme totale de 6 568,15 €, répartie comme suit :
 - Effacement de dette, dossiers de surendettement de particuliers : 6 568,15 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'extinction des créances pour un montant de 6 568,15 € sur le budget principal,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2021 - Nature 6542.

Adopté à la majorité

- Pour : 75
- Contre : 3
- Abstention : 9

Affaires sociales

Participation CIAS 2021

Vu les statuts de Vals de Saintonge Communauté dont le dernier arrêté modificatif datant du 6 juin 2019, précise que l'action sociale d'intérêt communautaire fait partie de ses compétences optionnelles, particulièrement le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS),

Vu que le CIAS est un Etablissement Public Administratif intercommunal dont le financement relève de Vals de Saintonge Communauté,

Vu les crédits prévus au budget prévisionnel 2021 de la collectivité,

Considérant le besoin de financement nécessaire au regard des actions qui lui sont confiées, tel qu'exposé ci-dessous :

		Montant 2019	Montant 2020	Montant proposé 2021	Commentaire
CIAS	Établissement Public	348794 €	348794 €	412333 €	Dont attribution de compensation reçue des communes 235 000€

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la participation financière 2021 au CIAS de 412 333 €,
- de préciser qu'une avance de 95 000 € a été versée dans l'attente du vote du budget et que le solde fera l'objet de 3 versements complémentaires répartis sur le reste de l'année 2021.
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

- Pour : 77
- Contre : 6
- Abstention : 4

Education

Subventions scolaires 2021

Vals de Saintonge Communauté participe aux projets éducatifs (sorties scolaires par exemple) des écoles situées sur son secteur de compétence en versant une subvention aux coopératives scolaires. Le montant de cette subvention est fixé, cette année encore, à 400 € par classe, soit un total de 38 400 €.

La répartition par école est la suivante :

Nom du bénéficiaire	Statut	Secteur géographique	Domaine d'intervention	Montant 2021
Néré (4 classes)	Association	Aulnay	Scolaire	1 600 €
Maternelle Aulnay (3 classes)	Association	Aulnay	Scolaire	1 200 €
Saint-Pierre de Juillers (4 classes)	Association	Aulnay	Scolaire	1 600 €
Primaire Aulnay (5 classes)	Association	Aulnay	Scolaire	2 000 €
Saint-Georges de Longuepierre (3 classes)	Association	Aulnay	Scolaire	1 200 €
Maternelle Manoir (4 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	1 600 €
Maternelle Régnaud (4 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	1 600 €
Joseph Lair (10 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	4 000 €
Léon Gambetta (6 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	2 400 €
Sainte-Sophie (8 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	3 200 €
La Vergne (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Landes (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Essouvert - La Benâte (1 classe)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	400 €
Essouvert - Saint-Denis du Pin (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Antezant (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Les Églises d'Argenteuil (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Poursay-Garnaud (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Varaize (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
St-Julien de l'Escap (maternelle 1 classe)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	400 €
St-Julien de l'Escap (élémentaire 2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Fontenet (1 classe)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	400 €
Bignay (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Mazeray (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Asnières (4 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	1 600 €
Bernay Saint-Martin (6 classes)	Association	Loulay	Scolaire	2 400 €
Loulay (maternelle 2 classes)	Association	Loulay	Scolaire	800 €
Loulay (élémentaire 4 classes)	Association	Loulay	Scolaire	1 600 €
Villeneuve la Comtesse (6 classes)	Association	Loulay	Scolaire	2 400 €
Total Scolaire				38 400 €

Les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer les subventions citées,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

Adopté à la majorité

- Pour : 72
- Contre : 7
- Abstention : 7

Tourisme

Validation d'une Autorisation d'Occupation simple du domaine public pour l'exploitation des pontons de Taillebourg

Vu les articles L.2122-1 et suivants du CG3P autorisant les collectivités territoriales à délivrer sur leur domaine public des autorisations d'occupation temporaires,

Vu la convention de mise à disposition précaire et révocable d'une parcelle du domaine public fluvial et d'autorisation d'occupation de ce domaine signée entre la Communauté de Communes du Pays Savinois et le Département de la Charente-Maritime le 22 juillet 2013,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3-1133-DRCTE-B2 en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes Vals de Saintonge par fusion des 7 communautés de communes et du Syndicat de Pays des Vals de Saintonge,

Vu la demande du preneur en date du 29 avril 2021,

Vu la délibération de la Commission Économie - Tourisme en date du 20 mai 2021,

Les pontons de Taillebourg sont situés sur le Domaine public fluvial (DPF) départemental. À ce titre, Vals de Saintonge Communauté, propriétaire, bénéficie d'une mise à disposition précaire et révocable et d'une autorisation d'occupation du DPF accordées par le Département jusqu'en 2023.

Le Département a élaboré un projet de Contrat de Fleuve visant à harmoniser les niveaux d'équipement et les pratiques de gestion de ces derniers sur l'ensemble de l'emprise charentaise maritime du fleuve Charente. Ce contrat sera proposé à la signature des collectivités riveraines au cours du second semestre 2021.

Afin d'assurer la gestion de ces pontons, Monsieur Luigi GATINEAU, 5 rue du Port à Port d'Envaux a adressé une demande de mise à disposition des équipements auprès de la Communauté de Communes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur Luigi GATINEAU à sous-occuper les pontons de Taillebourg pour le compte de Vals de Saintonge Communauté en vue d'assurer des prestations d'amarrage pour une durée de un an,
- de fixer le montant de la redevance annuelle liée à cette autorisation à hauteur de 1 000 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités de cette autorisation avec Monsieur Luigi GATINEAU,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

- Pour : 77
- Contre : 2
- Abstention : 4

Sport

Convention de partenariat CdC / NCA - Gestion des piscines d'été - Eté 2021

Comme chaque année, il est proposé de contractualiser avec le NCA (Nautic Club Angérien) pour la gestion des piscines d'été durant la saison estivale. Ainsi, la convention de partenariat envisagée prévoit la mise à disposition de maîtres nageurs sauveteurs (MNS) et de sauveteurs aquatiques (BNSSA) nécessaires au bon fonctionnement des piscines communautaires de :

- Aulnay
- Matha
- Saint-Hilaire de Villefranche
- La Grenouillette – Le Mung / Saint-Savinien

Cette convention concerne la période du 26 mai ou 31 août 2021.

Par cette convention, la surveillance des bassins de ces 4 piscines serait donc laissée en gestion au club. Celui-ci s'engage sur :

- la surveillance des bassins
- la sécurité des usagers tant à l'intérieur qu'autour des bassins
- la coordination des activités aquatiques
- la coordination de l'enseignement de la natation auprès des scolaires, préparation et rangement du matériel nécessaire aux séances
- la mise à disposition du public du matériel ludique (parasol, transat, ballon, autres jeux...)
- la gestion et suivi de la qualité des eaux en cours de journée
- les animations diverses

En dehors des périodes d'ouverture au public, le club a toute latitude pour réaliser et développer les activités et animations qu'il souhaite mettre en œuvre (santé, natation, water-polo...).

Il est proposé le tarif de 20 € de l'heure pour les heures effectuées selon l'organisation suivante :

Piscines	Récupération Oxygène + Formation Poss	Heures scolaires du 26/05 au 13/06	Heures scolaires + avant-saison 14/06 au 2/07	Vacances été du 3/07 au 29/08	Ménage post saison + retour oxygène	Total heures par piscines	Coût à 20€/h	Observations
Aulnay	2	47,75	108	539	4	700,75	14 015 €	Scolaires : 1 MNS Public : 1 MNS et 1 BNSSA Fermeture le samedi
St-Hilaire de Villefranche	2	94,25	122,75	272,5	4	495,5	9 910 €	Scolaires : 1 Férié et 1 pont : 1 MNS Public : 1 MNS Fermeture le samedi et fériés
St-Savinien	2	82,25	150,75	898	4	1137	22 740 €	Scolaires : 1 MNS Public : 1 MNS et 1 BNSSA, Puis en saison 2 MNS et 0,80 surveillant Fermeture le lundi
Matha	2	54,75	115,5	539	4	715,25	14 305 €	Scolaires : 1 MNS Public : 1 MNS et 1 BNSSA avant saison puis 2MNS Fermeture le dimanche
TOTAL	8	279	497	2248,5	16	3048,5	60 970 €	

Soit un total de 3 048,50 heures sur la saison à 20 € par heure, soit 60 970 €. Cette somme horaire forfaitaire comprend les salaires et charges des personnels de surveillance y compris les congés payés, ainsi que des charges administratives d'organisation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention 2021 avec le NCA,
- d'autoriser le Président à signer la convention,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

- Pour : 72
- Contre : 1
- Abstention : 10

Convention Piscines d'été - Fonctionnement des activités annexes

En dehors des horaires d'ouverture au public définis par Vals de Saintonge Communauté, les maîtres nageurs sauveteurs (MNS) et les clubs nautiques peuvent être amenés à utiliser les équipements aquatiques pour leurs activités annexes.

Aussi, il est proposé de prévoir une convention fixant les modalités d'utilisation comme suit :

1) Il est proposé des conventions avec le NCA ainsi qu'avec les maîtres nageurs intervenant sur les piscines d'été afin de leur permettre de proposer, à leur compte, différentes activités (leçons de natation, aquagym, aquafitness et autres activités nautiques payantes en dehors des activités traditionnelles des clubs).

Ils devront avoir effectué l'ensemble des démarches avant le début de saison pour avoir le droit d'exercer à leur compte ou au titre d'un club et être à jour de leurs paiements à la Communauté de communes pour les années antérieures.

Il est proposé de demander une somme forfaitaire qui serait à régler avant le début de la saison pour avoir l'autorisation d'intervenir sur les créneaux hors ouverture au public.

Les propositions de tarifs sont les suivantes :

- Piscines de Loulay, Saint-Hilaire de Villefranche et Tonnay-Boutonne : 315 € pour la saison
- Piscines d'Aulnay, Matha et Le Mung /Saint-Savinien : 525 € pour la saison

D'autre part, les maîtres nageurs devront respecter la mise en place des tarifs suivants afin qu'il y ait une harmonisation des prix pratiqués sur le territoire :

- forfait d'apprentissage de la natation : 115 €
- séances d'aquagym : 5,10 € la séance ou 46 € les 10 séances
- aquabike : 8 € la séance ou 70 € les 10 séances
- Les tarifs des autres activités sont au libre choix des organisateurs

2) Pour les autres clubs existant aujourd'hui sur Aulnay, Saint-Hilaire de Villefranche et Loulay, il est proposé, si ceux-ci mettent en place des séances d'aquabike, la signature d'une convention.

Celle-ci stipule les droits et devoirs des parties et demande une participation forfaitaire de 105 € pour la mise à disposition des équipements, à la taille des clubs et de la fréquentation du public à ce type d'activités.

Ces clubs devront aussi respecter le tarif harmonisé d'aquabike à 8 € la séance ou 70 € les 10 séances.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les modalités et tarifs ci-dessus,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

- Pour : 79
- Contre : 3
- Abstention : 1

Administration générale

Échanges divers

➤ **Projet de territoire et CRTE**

En amont de la présentation du diagnostic et du projet de territoire, le Président évoque la situation de 2014 où il a fallu relever le défi de construire une nouvelle entité territoriale unique sur le territoire des Vals de Saintonge avec les 111 communes de ce territoire.

Il précise qu'il reste encore beaucoup à faire en particulier dans la construction d'une meilleure articulation des compétences, des ressources entre les communes et l'intercommunalité et dans une meilleure recherche de cohésion et de solidarité pour ne pas laisser de côté des pans du territoire et des populations.

Le Projet de territoire qui s'est construit sous le mandat précédent a servi de document de référence pour contractualiser avec l'Europe, l'État, la Région et plus récemment avec le Département de la Charente-Maritime.

Ce Projet de territoire constitue une base, un socle qui s'est enrichi au fil des années. Il propose de se servir de cette base pour engager le territoire dans un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Il précise que ce document reste évolutif et fera l'objet d'enrichissements majeurs par le biais des travaux des commissions, l'installation d'un dialogue citoyen et la révision du SCOT pour prendre une nouvelle forme à l'horizon 2027.

➤ **Social**

À l'occasion de la présentation de la délibération sur la subvention au CIAS, un débat s'engage sur l'évolution de la participation de la communauté de communes. L'année 2021 s'attelle à rétablir un financement au plus près des besoins de fonctionnement du CIAS qui jusqu'à présent équilibrait son budget avec son excédent cumulé. La commission sociale s'engagera dans les prochains mois à travailler sur le projet social du territoire et à l'harmonisation des compétences.

➤ **Éducation**

À l'occasion de la présentation de la délibération sur les subventions scolaires 2021, un débat s'engage sur la répartition des subventions (par classes ou par élèves), sur la carte scolaire et plus globalement sur l'organisation et l'exercice de la compétence scolaire. Il est redit qu'un travail de fond est engagé sur ce sujet avec en priorité une analyse des coûts. Un premier retour des analyses sera effectué dans le courant du mois de juin avec la reprise des travaux des commissions en présentiel.

La séance est levée à 20 h 40

**Le Président,
Jean-Claude GODINEAU**